

Le xx août 2024

## NOTE DE SERVICE

**DEST. :** Bénéficiaires de paiements de transfert du secteur des services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le MDESC

**EXP. :** Directeur/Directrice, Bureau régional  
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

**OBJET :** Risques d'étouffement

---

La présente note de service vise à tirer les leçons des récents décès malheureux causés par l'étouffement dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario.

Il nous incombe à tous de veiller à ce que toutes les précautions soient prises pour éviter des blessures graves ou la mort. Dans notre secteur, les mesures de protection de la santé et de la sécurité d'une personne sont énoncées dans le plan de soutien individualisé (PSI) (Règl. de l'Ont. 299/10, al. 5 (4) j)). Il ressort de nos données que la non-conformité la plus citée lors des inspections des organismes de service en 2023-2024 était liée à l'absence de précautions écrites. Les PSI doivent décrire **clairement** toutes les mesures de protection et de précaution nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de **chaque** personne et fournir des directives claires au personnel.

Quelques points importants à ne pas oublier :

- Les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent être exposées à un risque accru d'étouffement et d'aspiration de corps étrangers pour les raisons suivantes :
  - la diminution de la coordination et/ou du tonus musculaires, ce qui entraîne des problèmes de mastication et de déglutition,
  - la difficulté à tenir la tête haute ou à s'asseoir droit,
  - de faibles capacités d'auto-alimentation (risque de manger trop vite ou trop à la fois),
  - des diagnostics tels que pica, troubles neurologiques, dysphagie ou problèmes dentaires.

Rappel : Conformément au Règl. de l'Ont. 299/10 (Mesures d'assurance de la qualité) et aux directives de politique, il faut :

- a) s'assurer que le personnel est formé et qu'il comprend l'importance des protections énoncées dans chaque PSI à l'égard de la nourriture, de la préparation des aliments, de la texture des aliments et de leur consistance;
- b) s'assurer que le personnel a suivi tous les cours de recyclage de premiers secours/RCO;

- c) veiller à ce que les personnes qui ont besoin de soutien 1:1 pendant qu'elles mangent ne soient jamais laissées seules.

Assurez-vous que le personnel comprend bien que la surveillance est essentielle à la prévention de l'étouffement et qu'il faut appeler immédiatement le 911 et prodiguer les premiers soins lorsqu'une personne qui a besoin de soutien se trouve en danger d'étouffement.

Si votre organisme conclut des contrats avec des ressources externes rémunérées, veuillez leur transmettre le contenu de la présente note de service.

N'hésitez pas à écrire à [DSCompliance@ontario.ca](mailto:DSCompliance@ontario.ca) si vous avez des questions ou à consulter [www.qamtraining.net](http://www.qamtraining.net) pour des ressources facilitant la conformité aux règles.

Je vous remercie de votre coopération aux efforts que déploient nos équipes pour assurer la sécurité de tous les résidents et éviter de perdre des vies.

Cordialement,

**Signature**  
**Directeur régional / Directrice régionale**

- c. Chefs des programmes communautaires  
Superviseurs de programme